

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2009

Présents : Alain Delhoume, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De-Angeli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sophie Raymond, Sylvie Tête-Léonard.

Excusés :

Thierry Fournier pouvoir à Christian Dubreuil et Patricia Lansade pouvoir à Alain Delhoume.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Lévêque

La séance débute à 18h40.

Alain Delhoume félicite les membres du Conseil pour la qualité de leur travail en commission.

Tous les points forts annoncés dans le programme de notre liste lors des élections municipales sont réalisés ou en cours de réalisation.

Il se félicite du succès de l'exposition sur le patrimoine de la commune qui a été vue par plus d'une centaine de personnes et remercie les conseillers qui ont assuré la permanence pendant tout le week-end. Cette exposition devrait être de nouveau présentée lors de la cérémonie des vœux du 9 janvier à laquelle l'ensemble de la population est invité.

A noter qu'un registre des délibérations du conseil municipal de 1848 à 1852 nous a été remis.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil du 25 septembre.

I. Compte rendu des Commissions

I.1. Commission communication animation.

Le Conseil adopte le contenu du bulletin spécial qui présentera sous une forme plus distrayante les diverses activités de la commune en 2009. Ce bulletin devrait paraître en février 2010.

La recherche des annonceurs sera rapidement lancée auprès des commerçants et artisans de la commune en prospectant de nouveaux partenaires. Des tarifs préférentiels sont prévus pour les annonceurs actuels.

Pour la cérémonie des vœux, les réalisations 2009 seront présentées de manière plus vivante en utilisant la vidéo chaque fois que cela est possible.

Une réunion sera organisée en mars pour essayer de définir un nouveau cadre pour le concours des maisons fleuries.

I.2. Commission voirie-urbanisme

- La dernière tranche de l'école maternelle est largement avancée, elle sera hors d'eau début décembre.

Le conseil prend une délibération autorisant le maire à signer un avenant au marché pour la réalisation d'une trappe d'accès aux combles pour un montant de 727€

Les travaux que la commune s'est réservée sont en cours de réalisation :

- Liaison entre les 2 écoles ;
- Clôtures ;
- Cheminements autour du bâtiment de la maternelle
- Espaces verts ;
- Installation de jeux dont l'achat sera prévu dans le budget 2010 (Achat réparti sur 2 années) ;
- Peinture intérieure des locaux de la dernière tranche.

- Sécurisation de la circulation sur la place de l'église ;

- Aménagement du plan de circulation en supprimant les accès pour les véhicules sur la RD 28 (rue Frédéric Mistral) ;
- Protection des projecteurs le long de l'église par l'installation de bordures ;
- Protection des accès à la salle polyvalente avec des bacs à fleurs.

Il conviendra de reposer à la Poste la question de l'emplacement de la boîte aux lettres.

- Sentiers de petite randonnée

- Le sentier de petite randonnée appelé Sentier des Etangs (avec une variante Sentier de la Forêt) qui serpente dans la

forêt communale va être inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée). Des modifications de détail ont été demandées par les services du Conseil général. Son balisage a donc dû être modifié. Trois panneaux d'information seront installés le long du sentier. La commission du Conseil général devrait se prononcer en janvier pour l'inscription définitive au PDIPR.

- Un nouveau sentier autour de la valorisation du patrimoine bâti et des ouvrages hydrauliques sera proposé à l'inscription en 2010. Il se développerait vers Senon, Vauzelle, Chevillou, le Camp de César, les Fonts Neuves, le Puy Boursaud. Néanmoins, des adaptations sont à prévoir pour la partie longeant les berges de la Glane entre Chevillou et le pont du Rabaud. La commission doit poursuivre l'élaboration de ce projet au début de l'année 2010.

Le Conseil souhaite que les contacts soient rapidement pris avec les propriétaires pour obtenir les droits de passage nécessaires afin que ce projet puisse être proposé au Conseil général pour l'inscription au PDIPR.

- Biens de section.

Dans la mesure où aucun des co-propriétaires de ces parcelles ne paie d'impôt foncier sur ces biens, qu'il n'y a pas eu de création d'un comité syndical et que les biens ne sont pas utilisés, la procédure de rétrocession à la municipalité peut être lancée auprès de la Préfecture. Cela va autoriser la mise en place des enquêtes publiques concernant les villages des Charriers et de la Lande d'une part et de Senon d'autre part. Pour ce qui concerne la parcelle de lande de Senon, des contacts ont déjà été pris avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin afin de valoriser le site.

Le Conseil municipal donne son accord pour le lancement de la procédure.

- Travaux prévus en 2010

En dehors des travaux courants d'entretien, la liste de l'ensemble des travaux prévus pour l'année 2010 est donnée :

- Abattage d'arbres et élagage aux lagune du bourg et de Senon ;
- Pose des nouveaux panneaux de signalisation ;
- Travaux à l'école maternelle : rampe avec mur de soutien pour l'accès entre les 2

cours, pose des clôtures et des portails, cheminement autour du bâtiment de l'école et éclairage, espaces verts, peinture des 2 dernières classes ;

- Dépose de la toiture du répartiteur d'eau, confection de l'assise pour la pose de la nouvelle charpente ;
- Travaux de fauchage et d'entretien des routes communales : curage des fossés en avril, fauchage des banquettes en mai, fauchage des banquettes et talus en juillet, fauchage des banquettes, fossés et talus en novembre. Ces travaux sont réalisés en « atelier » avec les communes de Veyrac et de Peyrilhac. L'organisation a été définie en liaison avec Limoges-Métropole : chaque commune reste responsable des travaux réalisés sur son territoire et des horaires de travail de ses agents ;
- Réalisation de la petite place du village de Senon ;
- Busage d'entrées charretières ;
- Mise en conformité électrique de la salle polyvalente ;
- Participation aux travaux de voirie pour Limoges-Métropole ;
- Aménagement de la circulation et du stationnement sur la place de l'église
- Espaces verts ;
- Entretiens des bâtiments.

La mise en œuvre du programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public a connu quelques problèmes au démarrage suite à des erreurs commises par l'entreprise intervenant pour les réglages des horloges. Tout devrait être réglé rapidement. Il est rappelé que cette opération est mise en place à titre expérimental et qu'un bilan sera établi à la fin de l'hiver.

Aux Charriers, l'orage du 22 novembre a sérieusement endommagé un transformateur électrique et provoqué une panne de l'éclairage public qui nécessite des travaux importants.

Il est rappelé aux habitants qui constatent des pannes sur des lampadaires qu'ils doivent le signaler à la mairie en indiquant si possible le numéro du lampadaire. Cela permet de faire intervenir l'entreprise de réparation plus rapidement et plus efficacement.

Les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux pluviales ont été réalisés au village de la Celle et au Boschaudérier.

Les lagunes du bourg et de Senon vont être entièrement vidangées et curées en 2010.

Le conseil se félicite du volume et de la qualité des travaux effectués par les agents de la commune. Le recours à des entreprises pour leur réalisation ne serait pas supportable par les finances communales. Il remercie les agents qui y participent ainsi que Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch et les membres de la commission qui passent beaucoup de temps dans l'organisation de ces nombreuses tâches.

- Urbanisation de la zone de La Châtre

Le Conseil souhaite que soit organisée une réunion des propriétaires concernés par la zone 2AU de la Châtre et que la DDE soit contactée pour envisager les modalités d'une urbanisation de cette zone.

Petit rappel sur les définitions des différentes zones du PLU :

Les zones urbaines, dites « zones U » : ce sont « les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter » (article R.123-5 du code de l'urbanisme).

Les zones à urbaniser, dites « zones AU » : zones pouvant « être classées en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation ». On distingue deux types de zones AU :

- les secteurs urbanisables immédiatement en raison de la présence « d'assainissement existant à la périphérie immédiate d'une zone AU » et ayant « la capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone » ; cette zone est généralement nommée « 1AU » ;

- si cette capacité est insuffisante, l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou une révision du PLU ; on nomme généralement cette zone « 2AU ».

Les zones agricoles, dites « zones A » : il s'agit des « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ». C'est un régime strict et surveillé, seules les constructions ou installations nécessaires aux services publics et à l'exploitation agricole y sont autorisées.

Les zones naturelles et forestières, dites « zones N » : ce sont les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison

soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels ».

I.3. Commission des affaires scolaires

- Suite aux conseils d'école, ***le Conseil se félicite du dynamisme des enseignants et des projets proposés. Il est également satisfait qu'une solution ait été trouvée pour le goûter à la maternelle.***

La fête de Noël est organisée cette année sans modification par rapport à 2008, mais avec une arrivée plus originale du Père Noël. Pour 2010, la commission examinera, en liaison avec les enseignants et les parents d'élèves, des modifications plus substantielles : par exemple un spectacle plus adapté aux enfants les plus jeunes une année sur deux. ***Cependant, le Conseil reste attaché à ce grand moment convivial qui regroupe tous les enfants.***

- En ce qui concerne les projets de modification de la sectorisation de certains collèges du département et la proposition du Conseil général de rattacher la commune de Saint-Gence au Collège Maurois de Limoges en lieu et place du collège Genevoix de Couzeix, ***le Conseil rappelle ses interrogations sur ce choix et ses inquiétudes sur les conditions de cet accueil (transports, horaires ...).***

Une réunion de travail avec les parents d'élèves concernés, les enseignants et les élus sera organisée avec le Conseil général le 11 décembre à 18h en présence du principal du Collège Maurois, de représentants de l'éducation nationale et de l'agglomération de Limoges.

- Les rencontres avec la diététicienne ont eu lieu (parents, enfants) ainsi qu'un repas particulier à base de carottes.

- Suite à la remise en état des berges de la Glane, des peupliers vont être abattus car ils sont plantés trop près du lit du cours d'eau, leurs racines endommagent gravement les berges. La municipalité souhaite profiter de l'occasion pour informer les enfants de l'école primaire sur ces réalisations, leur utilité et leurs objectifs et pour les associer étroitement à la plantation des arbres en remplacement de ceux abattus. Il faut souligner la qualité des travaux réalisés sur la Glane ainsi que les

aménagement qui sont remarquables et produisent déjà des effets sur l'écoulement des eaux. A l'issue des travaux, un prochain bulletin municipal présentera largement cette opération.

I.4. Commission vie associative

Afin de concrétiser la volonté de la municipalité d'associer les jeunes de Saint-Gence à la vie communale, la commission avait invité les « ados » à participer à une réunion le 21 novembre. Celle-ci a regroupé une douzaine « d'ados », des élus et le directeur du SIEPEA. Les jeunes ont fait une première série de propositions dont certaines qui sont spécifiques à la commune seront réexaminées au sein de la commission Vie Associative-Jeunesse à laquelle ces jeunes seront bien évidemment associés.

La prochaine réunion se déroulera le 16 janvier à 11h. Bien évidemment, les jeunes de la commune qui n'étaient pas présents le 21 Novembre sont aussi invités à y participer.

Le Conseil se félicite de cette démarche et souhaite qu'un ou deux projets puissent être portés dès l'année 2010.

I.5. Commission des finances

- Le conseil adopte les tarifs communaux pour 2010.

S'agissant de la salle polyvalente, il est tenu compte de sa forte demande, notamment par des personnes extérieures à la commune (proximité de Limoges, prestations proposées et tarifs appliqués), et parfois même dès le vendredi après midi. En conséquence, une augmentation plus importante est appliquée aux tarifs correspondants à ces situations.

| | 2009 | proposition 2010 |
|--|------|------------------|
| Salle polyvalente | | |
| Location salle | | |
| du vendredi 16h au dimanche 8h | | |
| résident commune | 200 | 220 |
| hors commune | 340 | 390 |
| résident commune | 180 | 185 |
| hors commune | 320 | 335 |
| Journée supplémentaire | | |
| résident commune | 43 | 45 |
| hors commune | 67 | 71 |
| Location salle annexe (par journée) | | |
| résident commune | 54 | 56 |
| hors commune | 72 | 76 |
| Location des couverts et du matériel (par personne) | 1,07 | 1,09 |
| Forfait matériel par personne (si pas de location de couverts) | 0,20 | 0,20 |

Maintien de la réduction de 50% pour les locations en semaine.

La location de la salle annexe empêche la location ultérieure de la grande salle. Pour éviter cet inconvénient, la location de la salle annexe ne pourra pas se faire plus de 3 mois avant la date prévue.

| | | |
|---------------------------------|------|------|
| QF inférieur à 5852 | 7,65 | 7,77 |
| QF compris entre 5852 et 11673 | 5,51 | 5,60 |
| QF compris entre 11673 et 25926 | 4,61 | 4,68 |

L'indice des fermages a baissé de 0,09%, valeur de l'indice 110,1

L'indice de référence pour la fixation des loyers a augmenté de 0,32%, valeur de l'indice 117,41

- Situation budgétaire au 30 octobre

La situation en matière de dépenses de fonctionnement est conforme aux prévisions. Les consignes de réduction des achats ont été respectées. Cependant, les dépassements qui avaient été estimés lors de la réunion de septembre se confirment. Des économies plus significatives seront possibles (carburants, fournitures de petit équipement, vêtements, voies et réseaux). Dans la mesure du possible, la facturation des achats nécessaires d'ici la fin de l'année sera reportée en 2010.

Les dépenses de personnel sont maintenues dans les limites de la prévision.

Un dépassement des dépenses de fonctionnement limité à 10 000 € est donc prévisible.

En matière de trésorerie, les difficultés proviennent des retards importants dans la perception de certaines recettes avec 2 conséquences :

- des difficultés de trésorerie à court terme ;
- l'impossibilité de dégager l'excédent prévu qui était destiné à financer les investissements. Il y a même un risque d'avoir un budget de fonctionnement en déficit ce qui serait très grave.

Il convient de donner une priorité absolue à la récupération de ces recettes :

- 189 000 € de dotation de solidarité de Limoges-Métropole
- 50 000 € de remboursement voirie de Limoges-Métropole
- 33 000 € de remboursement de salaire des personnels absents
- 7 900 € de remboursement d'assurance (vol camion)
- 22 000 € suite à la dissolution du SIVU.

En outre, des manques à gagner sont prévisibles, suite à la baisse des transactions immobilières (taxes sur les terrains rendus constructibles).

En matière d'investissement, les dépenses sont identiques à celles constatées en juin sauf en ce qui concerne les travaux de l'école maternelle. Il sera nécessaire de

faire une étude très précise des dépenses correspondant aux travaux qui seront réalisés par les employés municipaux et aux travaux complémentaires (mur de soutènement de la liaison entre les cours, prolongement de la partie bétonnée autour du bâtiment ...).

En outre, la mise en place en octobre d'un nouvel emprunt va augmenter le montant des remboursements (impact également sur le budget de fonctionnement pour les intérêts).

Pour les recettes de fonctionnement, la diminution des transactions immobilières va entraîner des manques à gagner importants (droits de mutation). Par contre, la commission note une bonne récupération des subventions.

En conséquence, le déficit du budget d'investissement sera plus important que prévu mais en très grande partie à cause de la décision de construire immédiatement la seconde tranche de l'école maternelle.

- Réflexion sur le suivi des dépenses de fonctionnement en 2010

Compte tenu de la structure de nos budgets, le seul moyen de retrouver des marges d'auto financement est de limiter de manière drastique les dépenses.

Pour cela, il conviendra de diviser certains articles en plusieurs lignes budgétaires de manière à pouvoir mieux suivre les achats. Certaines de ces lignes donneront lieu à un contrôle préalable de toutes les dépenses (signature de tous les bons de commande) avec une prise en compte de la dépense au moment de l'engagement et non plus au moment du paiement de la facture.

A noter que pour ce qui est de la subvention à la caisse des écoles, le libellé sera modifié pour qu'elle puisse servir aux dépenses liées aux voyages scolaires en général et non plus aux seuls frais de transports.

La réunion du Conseil pour débattre des orientations budgétaires 2010 sera organisée courant janvier 2010.

II. Compte rendu de réunions

II.1. Agglomération Limoges-Métropole :

- Le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) qui est versé par Limoges-Métropole est reconduit au même montant versé en 2008 (c'est ce qui était budgété). Compte tenu des règles de calcul retenues par Limoges-Métropole, la part de la commune de Saint-Gence est supérieure à 50% de l'enveloppe totale de la dotation communautaire. C'est important, mais cela fragilise notre budget avec des effets catastrophiques dans le cas où le montant de cette dotation viendrait, compte tenu d'une modification de la fiscalité locale, à être en baisse.
- Un plan climat va être élaboré au niveau de Limoges-Métropole. Un état des lieux sera engagé avant une première série de propositions.
- Suite à un nouveau marché, il est maintenant possible d'utiliser les Carrières de Pagnac pour la fourniture des matériaux de voirie.
- Les travaux d'assainissement de la 2^{ème} tranche de la Châtre vont bientôt commencer. Suite aux appels d'offre, le groupement composé de Dousseau SA-Hebras- STPC a été retenu.
- Elargissement du PLIE (Programme Local d'Insertion pour l'Emploi) au territoire de la communauté de communes Aurence-Glane Développement.
- Centre aquatique : l'appel d'offre est lancé pour la maîtrise d'œuvre.

II.2. SIEPEA

La situation budgétaire de la structure s'améliore. Un excédent est même prévisible.

La réorganisation du personnel est en cours.

Multi-Accueil : il y a encore une sur-représentation anormale d'enfants de Saint-Gence. Le rééquilibrage demandé n'est pas assez rapide. L'incidence sur le

budget de la commune est donc encore trop forte.

Accueil de Loisirs : augmentation de la fréquentation du centre de loisirs avec une participation normale pour les familles de Saint-Gence.

Relais assistantes maternelles : la commune dispose seulement de 17 assistantes maternelles. C'est largement insuffisant compte tenu du rythme des naissances.

Une mobilisation est nécessaire pour motiver de nouvelles assistantes maternelles.

II.3. Réorganisation des collectivités territoriales et de la fiscalité locale.

Plusieurs réunions ont été organisées sur ces thèmes : l'assemblée générale de l'Association des Maires du département le 18 octobre, la réunion organisés par le Conseil général à Couzeix le 20 novembre (une prochaine réunion est prévue le 12 décembre) et le Congrès des maires de France où la commune était représentée par Jean-Pierre Floc'h.

Le conseil fait part de ses grandes inquiétudes par rapport aux projets en cours.

Il souhaite une vive réaction de la population pour soutenir les élus de toute tendance qui s'opposent à ces remises en cause du fondement de notre démocratie.

Il adopte, à l'unanimité, la motion proposée par le Conseil général.

Texte de la motion :

Après avoir pris connaissance des dispositions essentielles du projet de loi de finances et des orientations du projet de loi de réforme des collectivités territoriales, le conseil municipal de Saint-Gence réunit le 27 novembre 2009 :

- Considérant que le projet de réforme territoriale signe de fait la disparition des communes au profit des communautés de communes, fusionne les départements et les régions sans prévoir la moindre clarification des compétences et des relations avec l'Etat, ni la modernisation de la fiscalité locale ;

- Considérant qu'à terme, les communes auront à gérer uniquement l'état civil et les opérations électorales ;
- Considérant que le couple commune-intercommunalité et département, porteur des politiques de proximité et d'aménagement du territoire, n'aura plus les moyens financiers de poursuivre ses actions ;
- Considérant que ces projets, en ne laissant plus aucune marge financière et politique aux collectivités, signent une recentralisation qui remet en cause le pacte républicain ;
- Affirme son attachement à l'échelon communal, cellule de base de la démocratie locale ;
- Affirme son attachement à la République décentralisée, inscrite dans l'article 1^{er} de la Constitution que ce projet met en péril ;
- Fait part de sa profonde opposition aux orientations de la réforme des collectivités territoriales et, en tout état de cause, demande que nos concitoyens soient consultés sur cette réforme.

Afin de pouvoir engager la discussion avec les habitants de Saint-Gence et compte tenu de l'urgence liée au calendrier prévu pour le vote de la réforme, **le Conseil municipal décide de prendre contact avec le Conseil Général pour organiser une réunion publique lundi 8 février 2010, à 20h00,, réunion à laquelle il souhaite une large participation.**

Un première analyse du contenu des ces projets figure dans ce bulletin.

II.4. Maisons de retraite

L'appel d'offre pour la réalisation de l'unité Alzheimer de la maison de retraite de Nieul est prévu en mars 2010. Compte tenu de l'augmentation de la dépendance des résidents et de la stagnation des aides du Conseil général, la structure connaît des difficultés pour l'élaboration du budget 2010.

En ce qui concerne le projet de Maison de retraite de Veyrac, des démarches sont en

cours pour choisir l'emplacement du terrain.

II.5. CLIC

En lien avec le CHU, une expérimentation débutera le 1^{er} janvier 2010 pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. La gestion de la partie sociale sera assurée par le CLIC lors du retour à domicile après une hospitalisation.

III. Informations

III.1. Concessions au cimetière

Les concessions perpétuelles posent le problème des tombes qui ne sont plus entretenues.

Le Conseil décide de ne plus délivrer que des concessions précaires (50 ans renouvelables).

Les tarifs seront désormais les suivants :

- Concessions pour une période de 50 ans : 26€/le m²

- Accès au caveau communal dans l'attente de la réalisation d'une tombe : 8€/par mois. Les tarifs du columbarium restent inchangés :

350 €pour une concession de 20 ans

Le conseil décide également que soient dès à présent lancées les procédures pour récupérer les concessions non entretenues.

III.2. Service public de la poste

Le conseil adopte à l'unanimité la motion suivante destinée à défendre le service public de la poste :

Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social.

Ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Le Gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de

l'établissement public afin de transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de la Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

Le service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité.

Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en 'partenariats' et plus de 50000 emplois ont été supprimés depuis 2002.

En Europe, les privatisations ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destruction d'emplois.

Le service postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Les élus du Conseil municipal de Saint-Gence, réunis le 27 novembre 2009, se prononcent en conséquence pour le retrait du projet de loi postale 2009.

Le Conseil invite les habitants à signer à la mairie les cartes qui seront ensuite adressées au Président de la République.



| | |
|---|---|
| <p>Monsieur le Président,</p> <p>Je vous demande :</p> <ul style="list-style-type: none">- le respect du résultat de la votation du 3 octobre 2009- le retrait du projet de changement de statut de La Poste- l'ouverture d'un débat public sur l'avenir du service public postal- un référendum sur l'avenir de La Poste <p>Prénoms : _____</p> <p>Nom : _____</p> <p>Signature : _____</p> |  <p>M. le Président de la République Palais de l'Élysée 55, rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS</p> |
|---|---|

III.3. Point sur le personnel communal

Andrée Bouthier est désormais à la retraite.

Quatre agents ont bénéficié d'une formation depuis le 1^{er} novembre : secourisme, entretien mécanisé des locaux, gestion des sépultures, électricité liée à l'entretien des bâtiments.

Le Conseil confirme l'augmentation de la prime de fin d'année de 2% versée au personnel telle que cela avait été prévu au budget.

III.4. Contrats aidés (Contrat d'Accès à l'Emploi – passerelle)

Pour s'associer aux efforts d'insertion des jeunes dans l'emploi, ***le Conseil valide l'idée d'examiner le recours à un de ces contrats en 2010.*** Il conviendra de définir le poste qui pourrait être concerné.

III.5. Dossier de la décharge sauvage des Francines

A l'initiative de la commune, une réunion avec les services de la Préfecture a été organisée le 16 novembre 2009 pour faire le point sur ce dossier qui pollue sous tous les sens du terme ce coin de notre commune.

C'est l'occasion de faire un petit rappel historique sur ce dossier dont l'origine remonte à 2005.

Dans le cadre de la signature d'une promesse de vente, un propriétaire laissait à titre gratuit dans l'attente de la vente définitive à une personne, une parcelle qui avait vocation de terrain de loisirs. Ce dernier a progressivement installé une décharge sauvage stockant des palettes usagées et des épaves de voitures, sans qu'il y ait eu de réaction du propriétaire pour s'y opposer.

Devant cette situation, le Maire prenait un arrêté le 1^{er} février 2007 pour mettre en demeure le propriétaire de faire procéder à l'enlèvement des dépôts en indiquant qu'à défaut, l'enlèvement pourrait être réalisé par la commune, à ses frais.

Le propriétaire faisait connaître dès le 6 février 2007 son refus de faire procéder à ces enlèvements, considérant qu'il n'était pas responsable et qu'il n'avait pas à supporter leur coût .

Parallèlement et compte tenu des compétences des services de l'état en matière d'environnement sur les installations classées, plusieurs visites du site ont eu lieu et ont abouti à un arrêté préfectoral du 2 mars 2007 mettant en demeure l'exploitant, soit de se mettre aux normes en déposant un dossier d'exploitation d'une casse, soit d'évacuer les véhicules.

L'exploitation de la décharge continuant, le Préfet a pris le 21 juillet 2007, un arrêté de consignation demandant à l'exploitant de consigner auprès du percepteur le montant de l'argent nécessaire à l'enlèvement des épaves.

Malheureusement cet arrêté comme les autres n'a pas pu être notifié.

La réunion du 16 novembre 2009 a permis de définir les possibilités de relancer de manière efficace ce dossier :

- Reprise d'un arrêté préfectoral, pour mettre en œuvre la consignation en respectant une procédure contradictoire ;
- Utilisation des moyens de la gendarmerie pour toucher l'intéressé ;
- Enquête à diligenter sur l'origine des épaves ;
- Relance du propriétaire pour le mettre face à ses responsabilités.

Le 23 novembre, M. le Maire a indiqué au propriétaire que le moins qu'il aurait du faire depuis plus de trois ans aurait été d'engager une procédure d'expulsion auprès d'un occupant sans titre. Il lui a donc été demandé d'engager cette démarche rapidement devant le tribunal compétent, faute de quoi il pourrait être amené à supporter la charge de l'enlèvement.

Le Conseil espère que cette relance des procédures permettra de trouver enfin une solution à cette situation totalement anormale.

IV. Informations diverses

Un travail important a été réalisé par Limoges-Métropole sur le recensement des espèces animales et végétales sur la commune.

Un document sera élaboré et suivi d'une présentation publique au printemps 2010.

Patrimoine.

Le travail important réalisé pour connaître et valoriser le patrimoine de la commune permet d'envisager de se rapprocher des services du Conseil régional qui recherchent des lieux de tournage pour des films. Des contacts seront pris pour soumettre la candidature de Saint-Gence.

La richesse de notre patrimoine a également permis que la revue « Pays du Limousin » consacre une large partie de son numéro de décembre à notre commune. ***Le Conseil se félicite de cette initiative et invite les habitants à se procurer cette revue en vente au point presse de notre commune.***

Maisons illuminées

L'effort entrepris au cours des dernières années, par beaucoup d'habitants, pour illuminer les maisons a permis de donner une belle image festive de notre commune.

Le conseil considère que l'organisation d'un concours n'est donc plus indispensable et fait confiance aux habitants pour poursuivre cet effort. Il souhaite que la notion d'économie d'énergie soit prise en compte dans la réalisation de ces décors.

Gymnase intercommunal

Une prochaine réunion des représentants des communes concernées est prévue le 3 décembre. Elle doit permettre d'affiner la position des communes et de la porter à la connaissance des financeurs. Sans anticiper sur la décision qui sera prise, la modification des règles sur les compétences des collectivités territoriales et la sur la fiscalité locale ne sont pas de nature à faciliter le montage d'un tel projet.

Géomètres

Le travail réalisé par les géomètres des services du cadastre sur la commune est terminé.

Une phase de présentation des documents est prévue du 26 mars au 28 avril 2010.

Les habitants qui le souhaitent pourront être reçus du 22 au 28 avril 2010.

Jurés d'assise

Les tirages au sort d'élaboration de la liste annuelle départementale des jurés d'assises n'ont pas retenu d'habitants de la commune.